



HAL
open science

L'acceptabilité sociale de l'éolien au Québec : apprendre dans la turbulence

M.J. Fortin, A.S. Devanne, Sophie Le Floch

► **To cite this version:**

M.J. Fortin, A.S. Devanne, Sophie Le Floch. L'acceptabilité sociale de l'éolien au Québec : apprendre dans la turbulence. 2009, 83, p. 90 - p. 96. hal-00474561

HAL Id: hal-00474561

<https://hal.science/hal-00474561>

Submitted on 20 Apr 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Secrétariat international
francophone pour l'évaluation
environnementale (SIFÉE)



NUMÉRO 83 – 2^e TRIMESTRE 2009 www.iepf.org/ressources/lef.php

Énergie et évaluation environnementale



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



L'acceptabilité sociale de l'éolien au Québec : apprendre dans la turbulence

Le Gouvernement du Québec a récemment ouvert un chantier d'envergure dans la production d'énergie éolienne. Un tel chantier est exigeant, entre autres parce que les différents acteurs impliqués doivent faire des apprentissages rapidement. L'acceptabilité sociale pose notamment de grands défis. C'est ce chantier de connaissances que nous tentons d'éclairer dans cet article, et ce, en insistant sur l'idée que les exigences sont liées à la nature cognitive et politique des exercices de planification de grands projets de développement.

Depuis quelques années, un grand chantier a été lancé au Québec avec l'implantation de projets énergétiques associés à l'éolien. Cette filière énergétique est bien nouvelle comparativement à celle de l'hydroélectricité. Dans ce dernier domaine comptant sur plus de 40 ans d'expérience, nos assises semblent plus solides. Nous commençons même à jeter un regard critique sur nos pratiques, en faisant le bilan du suivi notamment (Hayeur, 2001). Bien que l'énergie éolienne soit un nouveau domaine d'activités, bien du chemin a été parcouru en quelques années. Aussi, il nous semble déjà possible de repérer des apprentissages. À notre avis, c'est même une des caractéristiques fortes de ce dossier : le fait que tous les intervenants impliqués, issus des milieux privé, public, associatif ou scientifique, soient en mode accéléré d'apprentissage !

Dans cet article, nous essayons de mettre en lumière quelques-uns de ces apprentissages. Notre propos se concentre sur l'apprentissage d'acteurs publics désireux de s'impliquer dans le développement de la filière éolienne, apprentissage qui, de leur point de vue, a pour finalité « l'acceptabilité sociale » des projets éoliens. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les résultats d'une recherche franco-québécoise portant sur l'étude de conflits sociaux observés en Bretagne et dans l'Est du Québec autour de parcs éoliens et qui a été financée par le Ministère français en charge de l'environnement (MEEDDAT) et le CRSH (2006-2007). Ces résultats ont été exposés de façon détaillée dans diverses publications (voir Le Floch et Fortin, 2008 ; Fortin, 2008a, 2008b ; Fortin, Devanne et Le Floch, soumis).

Les moments clés de la mise en place de la filière éolienne au Québec seront décrits rapidement, en essayant de dégager l'évolution des connaissances et des pratiques. Nous essaierons ainsi de souligner que l'apprentissage est exigeant, et cela, d'une part, parce qu'il se joue d'abord au niveau des cadres de références des acteurs, c'est-à-dire au niveau des façons de penser qui structurent en amont les pratiques et, d'autre part, parce que l'apprentissage est un travail cognitif collectif, dans la conduite de grands projets énergétiques.



Marie-José FORTIN, Anne-Sophie DEVANNE et Sophie LE FLOCH

Marie-José FORTIN est Professeure au département Sociétés, Territoires et Développement, de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Elle est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial à l'UQAR (www.uqar.ca/chaire/drt).

Anne-Sophie DEVANNE est chercheuse post-doctorale à la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial à l'UQAR. Ses travaux portent sur les paysages, l'énergie éolienne et l'expérience touristique de la nature.

Sophie LE FLOCH est chargée de recherche au Cemagref de Bordeaux. Dans ses travaux, elle développe une approche géographique des paysages.

marie-jose_fortin@uqar.ca
anne-sophie.devanne@uqar.ca
sophie.le-floch@cemagref.fr

L'éolien au Québec: chantier de développement économique régional

L'énergie éolienne est une filière en pleine expansion dans plusieurs pays. Au Québec, cependant, l'intérêt ne se pose pas de la même façon que pour d'autres pays qui souhaiteraient prendre un virage «vert». En effet, le gouvernement a adopté les énergies renouvelables depuis les années 1960 en nationalisant le réseau de production hydroélectrique privé existant, puis en construisant de grands barrages et centrales dans la partie nord de la province. Près de 97% de la capacité d'électricité (212,7 TW/h) provient actuellement de l'hydroélectricité (MRNF, 2005). L'énergie éolienne, estimée «complémentaire», a retenu tout de même l'attention depuis la fin des années 1990.

Un aspect original de l'implantation de cette filière au Québec est que des objectifs nationaux de production d'énergie sont croisés à des objectifs de développement économique régional. Déjà, cette façon de travailler dans l'intersectoriel peut être vue comme découlant d'apprentissages antérieurs à ce dossier. En deux mots, on pourrait y voir une reconnaissance de la nécessité de penser, ensemble, les questions de grands projets d'infrastructures et de développement des territoires d'implantation.

Concrètement, pour y arriver, Hydro-Québec a conçu un système d'appel d'offres, lancé en 2003, puis en 2005. Les promoteurs étaient alors invités à soumettre des projets de parcs éoliens, en veillant à ce qu'ils répondent à certaines conditions. L'une d'elles était d'assurer un minimum de retombées économiques dans un territoire couvrant la région de la Gaspésie et la MRC (municipalité régionale de comté) de Matane. Le système d'appel d'offres est fondé sur l'idée que les promoteurs devraient idéalement proposer de très grands parcs d'éoliennes afin de générer des économies d'échelles et pour être plus concurrentiels. La présence de plusieurs parcs dans un territoire rapproché devrait, à son tour, créer une sorte de marché de proximité qui, lui, inciterait de grandes entreprises étrangères fabriquant des équipements éoliens à venir construire des usines dans la région concernée. Ces usines constitueraient les bases d'un nouveau tissu industriel en Gaspésie, contribuant ainsi à diversifier son économie et, aussi, à développer une nouvelle expertise québécoise, voire régionale, dans le domaine. Cette stratégie a été appuyée par une



Hydro-Québec

autre politique publique soutenue par un autre ministère (MDEIE – ministère du Développement économique, Innovation et Exportation), l'entente *Accord*, adoptée en 2002. Celle-ci reconnaît le secteur de l'éolien comme un créneau d'excellence en émergence pour la Gaspésie et elle prévoit une série de mesures, fiscales notamment, pour appuyer des initiatives publiques et privées.

La perspective retenue, croisant objectifs énergétiques et objectifs de développement économique régional rejoint une demande sociale soutenue pour diversifier et relancer l'économie régionale. Sur papier, l'équation apparaît ambitieuse et prometteuse en termes de développement économique régional. Dans la pratique, cependant, elle rencontre des critiques.

La nécessité d'ouvrir le chantier de connaissances sur le social

La critique des projets semble avoir forgé un contexte propice pour amorcer un processus d'apprentissage concernant les questions sociales attachées aux grands projets de parcs éoliens. Ainsi, des oppositions à des projets de parcs ont commencé à se structurer, d'abord dans les régions concernées, puis ailleurs au Québec avec le deuxième appel d'offres. Des préoccupations ont notamment été émises lors des huit audiences publiques tenues en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent, de 1995 à 2007. Ces audiences, prévues par la procédure d'évaluation environnementale, ont permis à diverses personnes et groupes locaux de prendre conscience du nombre important de grands parcs proposés et,

aussi, de leur grande taille : les projets discutés peuvent regrouper de 30 à 100 éoliennes, voire 150 dans un cas. Si la vingtaine de projets retenus étaient réalisés, plus d'un millier d'éoliennes seraient construites dans leur région. Enfin, autre point non négligeable, la majorité serait située dans les zones les plus densément habitées et dans des paysages très valorisés de la péninsule gaspésienne.

Dans cette perspective, l'effet de concentration des grands parcs, recherché pour des objectifs de développement économique, pourrait créer d'autres impacts cumulatifs que certains jugent négatifs pour la qualité de vie. Parmi les questionnements importants : quels seront les effets sur la qualité de vie, sur les paysages, sur le cadre de vie des résidents, sur l'identité régionale, sur l'expérience des touristes et l'attractivité du territoire ? Autant de questions qui suscitent des appréhensions, même des oppositions à certains projets de parcs. Du même souffle, plusieurs critiquent les pratiques de gouvernance : manque d'information et de transparence, implication limitée ou trop tardive des groupes affectés, dont les populations d'accueil et les résidents de proximité, pour leur permettre d'influencer la conception des projets (BAPE 2005, 2007).

En définitive, l'articulation entre énergie, économie et territoire pose de grands défis. Les débats sociaux obligent les intervenants impliqués à se questionner, notamment sur la façon même de développer la filière énergétique. S'amorce alors ce qu'on pourrait appeler une première série d'apprentissages.

Des observations sont posées par divers intervenants et qui se traduisent ensuite dans des « postulats » qui

sont adoptés progressivement. Une première a trait à l'idée que les oppositions pourraient empêcher la mise en place de projets, même si ceux-ci répondent aux critères définis par l'appel d'offres et aux instruments légaux. Cette observation invite à repenser la façon de concevoir l'implantation de la filière éolienne. Dorénavant, le soutien des communautés locales aux projets de parcs éoliens apparaît de plus en plus comme une condition essentielle pour assurer la mise en place, voire la pérennité de cette filière énergétique. Pour plusieurs, cette condition est traduite dans l'expression d'« acceptabilité sociale ».

Or, dans le domaine de l'évaluation environnementale, les impacts sociaux, et plus largement le « social », ont toujours représenté une sorte de boîte noire, ce qui a leur valu d'être qualifiés d'« orphelins » par rapport aux impacts environnementaux biophysiques (Burdge, 2002 ; Gagnon, 2003). Un manque manifeste de connaissances sur le phénomène de l'acceptabilité sociale est exprimé. C'est pourquoi des activités de recherche sont lancées, non seulement au Québec mais aussi dans plusieurs pays industrialisés qui font également face à de vives oppositions sur des projets de parcs éoliens, qu'ils soient grands ou petits. À l'UQAR, une unité de recherche a été spécialement mise en place à cette fin (Saucier *et al.*, à paraître). Dans cet article, nous ferons quelques grandes remarques inspirées de notre recherche portant sur les questions d'esthétique paysagère et de gouvernance territoriale, en s'intéressant à des contestations observées en France (Bretagne) et au Québec (Gaspésie, Bas-Saint-Laurent).

L'acceptabilité sociale : proposition théorique

Une première question vise à préciser ce qu'est l'acceptabilité sociale. Étrangement, autant les écrits scientifiques se multiplient sur le sujet depuis une dizaine d'années, autant les auteurs définissent rarement cette notion. Du côté de la pratique, pour nombre d'élus et de professionnels interrogés, l'acceptabilité sociale serait une absence de conflits. Selon nous, le phénomène d'acceptabilité sociale est cependant plus complexe.

Aussi, nous proposons une autre interprétation : la présence ou l'absence de conflits ne serait qu'un « indicateur » d'une dynamique sociale plus complexe. Une telle dynamique prendrait appui sur



Hydro-Québec

les interactions et les négociations entre plusieurs groupes d'acteurs concernant l'interprétation qu'ils font des changements apportés par le projet d'aménagement (ici le parc éolien), autant ceux positifs que négatifs. En ce sens, nous définissons l'acceptabilité sociale comme une interprétation globalement positive d'un parc éolien (ou autre type d'infrastructure, programme ou politique), qui est partagée et affirmée par un ensemble d'acteurs et qui résulte d'une mise en perspective du projet et de ses impacts par rapport aux attendus et idéaux portés en matière de développement et d'aménagement durables du territoire concerné. Cette interprétation est soutenue dans des pratiques de gouvernance et des institutions qui cherchent à considérer, voire à impliquer, le plus grand nombre de groupes d'acteurs concernés et affectés (élus, promoteurs, associations, résidents de proximité, citoyens, contestataires), et ce, à diverses échelles de décision et d'action.

Une telle compréhension insiste donc sur l'idée que l'acceptabilité sociale émerge de l'évaluation faite par un (ou des) acteur(s) à l'endroit d'un projet qui est mis en relation avec un contexte géographique, sociopolitique, économique et historique particulier. La question devient alors de comprendre sur quel facteur repose cette évaluation, pour qui et, partant, comment se construit ce rapport. La réponse n'est pas simple, comme le montrent les divers travaux scientifiques produits sur la question. Il est tout de même possible de dégager rapidement trois grandes remarques.

Premièrement, il n'y a pas un, mais bien plusieurs facteurs interreliés qui structurent les rapports d'acteurs locaux à l'égard d'infrastructures éoliennes, tels que révélés dans plusieurs travaux, dont ceux de Breukers (2006), Devine-Wright (2005a, b), Gross (2007), Toke *et al.* (2007) ou encore Wolsink (2000). Nous les avons regroupés autour des trois axes suivants :

1. *la matérialité des infrastructures et du territoire*, comme la dimension des éoliennes, leur nombre, leur disposition dans l'espace, leur visibilité, le bruit, la proximité géographique par rapport à l'habitat, la topographie, la densité du couvert végétal ;
2. *l'univers culturel des perceptions et des représentations*, comme les critères de design concernant les infrastructures et l'organisation spatiale du parc, la représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, l'accessibilité physique et la

connaissance des infrastructures et de l'énergie éolienne, la valorisation des paysages d'insertion, la familiarisation avec un parc éolien, les normes et la distance sociale ;

3. *les questions de gouvernance et les facteurs de nature sociopolitique*, depuis la participation des acteurs affectés et concernés, les capacités institutionnelles à construire des compromis, les formes de propriété des infrastructures (privée, collective), le sentiment de justice concernant les processus de gouvernance et les décisions, etc.

Ces rapports des acteurs à l'endroit des parcs éoliens sont liés à des situations et à des contextes qui, fondamentalement, sont dynamiques. Entre autres, des préoccupations, jusque-là absentes des débats, peuvent émerger et, parfois, devenir centrales dans les débats. Ce phénomène a été bien observé au Québec, notamment avec la question des redevances. Très attendues par les propriétaires terriens et les municipalités d'accueil au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, les redevances ont commencé à poser problème lorsque des journalistes ont fait connaître celles reçues par des municipalités ontariennes.

Des préoccupations d'équité sociale et territoriale ont par la suite été affirmées comme un enjeu de l'éolien : est-il « juste » que les redevances soient différentes d'une région à l'autre et d'un propriétaire à l'autre ? Plus encore, est-il « juste » que seuls les propriétaires terriens soient « compensés » alors que de proches voisins sont aussi touchés par les impacts de la présence des parcs, notamment ceux sur le paysage ? Ce qu'il y a de positif dans cette remarque, c'est l'idée que les dynamiques peuvent aussi possiblement évoluer dans l'autre sens : une situation tendue et conflictuelle pourrait devenir plus « harmonieuse ». Ce postulat alimente d'ailleurs nombre de travaux scientifiques et appliqués touchant les dimensions institutionnelles des processus. C'est donc dire que l'acceptabilité sociale serait un processus dynamique, deuxième remarque.

Enfin, troisième remarque, penser la conception des projets de parcs éoliens impliquerait de travailler simultanément sur l'ensemble des facteurs qui participent à l'acceptabilité sociale, et ce, en comprenant mieux leurs interactions dans leurs contextes spécifiques. Selon cette perspective, il ne serait pas possible de penser l'« acceptabilité sociale » à partir d'un seul facteur d'explication, par exemple, sur la base d'un calcul misant uniquement sur les retombées économiques ou sur des redevances.

Plutôt, l'acceptabilité résulterait d'un processus continu de discussions et de négociations sociales. Elle se construirait progressivement, ou pas, à partir de rapports que les acteurs impliqués développent et au gré des ententes qu'ils arrivent à se donner. Les propositions obtenues ainsi, à partir d'un travail de co-construction entre les divers groupes concernés et affectés, seraient alors plus qu'«acceptables». Elles donneraient lieu à des projets de territoire, au sens où le projet de parc éolien prend place dans le milieu de vie, en respectant et même en valorisant les aspirations et les visions des populations.

Par ailleurs, sans attendre les réponses théoriques, des intervenants se sont mis au travail pour essayer de prendre en compte ce nouveau postulat concernant la nécessaire prise en compte de l'acceptabilité sociale dans leurs pratiques. La planification territoriale et la participation des communautés sont alors apparues comme des réponses appliquées possibles.

L'acceptabilité sociale : propositions appliquées

Face à la situation, des intervenants se sont mobilisés dans leurs organisations respectives. Nous nous sommes intéressés au travail réalisé sur un des sujets litigieux, celui du paysage. Certes, divers exercices ont été réalisés, qui ont exigé des ressources humaines et financières très importantes. Pensons aux négociations entre la MRC de Rivière-du-Loup et le promoteur SkyPower concernant la localisation d'éoliennes sur son territoire ou encore à l'étude de caractérisation et d'évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent réalisée par l'organisme Ruralys (2008).

Ce sont plutôt de nouvelles démarches de planification du territoire misant sur l'implication de différents groupes d'acteurs publics, par le biais de mécanismes de participation plus ou moins nombreux et plus ou moins ambitieux, qui ont retenu notre attention. En effet, selon nous, ces démarches pouvaient susciter des dynamiques de co-construction de projets éoliens. En quatre ans, soit de 2004 à 2007, quatre démarches ont ainsi été proposées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2004, 2005) et le ministère des Affaires municipales et des Régions (2007a, 2007b). Comme l'explique une personne impliquée dans la production d'une des démarches, celle-ci est vue comme un moyen pour «gérer l'enjeu social» posé par le paysage et sa finalité est de «s'assurer de

l'acceptabilité sociale des projets» de parcs éoliens (entrevue, 30 novembre 2007).

Dans une perspective de connaissances, de tels documents peuvent aussi être considérés comme l'aboutissement «écrit» d'un processus d'apprentissage collectif dans l'institution concernée. Ce processus s'organise en quatre grandes phases, sur une période relativement courte, mais intense, comme nous l'ont expliqué des personnes ayant pris une part active à l'élaboration de ces documents.

Dans un premier temps, une ou des personnes sont mandatées par leurs organisations pour développer des propositions appliquées. Pour ce faire, elles vont généralement effectuer une recherche documentaire pour comprendre la situation. Quatre principales sources de connaissances existantes ont été utilisées par l'une ou l'autre des personnes interrogées : 1) les préoccupations sociales qui sont exprimées dans les rapports du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et dans la presse, par exemple ; 2) les normes existantes et reconnues par des institutions (règlements d'urbanisme existants) ; 3) les pratiques expérimentées sur le sujet par d'autres intervenants, provenant surtout de pays étrangers ; 4) l'expérience acquise sur d'autres sujets, mais qui montre des similarités avec le phénomène observé (ex. : l'implantation de méga-porcheries).

Après cette première recension, il faut donner un sens aux informations recueillies. Il s'agit alors de lier celles-ci au contexte spécifique de leur usage et de les adapter à la situation concernée. La même information ne revêt pas forcément la même signification dans un ministère ou dans l'autre, en lien avec sa mission ou son territoire d'intervention (territoire municipalisé ou non organisé). Dans cette deuxième phase, il y a donc un travail cognitif de mise en relation, voire de traduction et de reconstruction des connaissances à un univers précis d'intervention (organisation, valeurs).

Ce qu'il importe surtout de saisir c'est qu'un tel travail ne peut se faire qu'à travers un exercice de discussion collectif à l'intérieur de l'organisation. Les contenus proposés dans les documents sont ainsi soumis à des échanges à l'intérieur de l'organisation lors d'une troisième phase et, parfois, avec des collaborateurs ou des partenaires externes. En ce sens, plusieurs versions de la proposition peuvent être débattues avant qu'une version «finale» ne soit reconnue et adoptée par les autorités compétentes (comme le conseil des ministres). De fait, plus la

proposition mise sur un arrangement nouveau qui pourrait modifier les pratiques usuelles de façon substantielle, plus les échanges risquent d'être longs et exigeants ! Et, dans ce dossier, il semble que l'implantation de grands projets comme les parcs éoliens brouillent plusieurs des repères habituels, que ce soit en termes d'échelles de coordination, de rôles et responsabilités des différents acteurs, d'outils de régulation, notamment.

Selon nous, c'est aussi la façon même de se représenter les régions d'accueil qui est en jeu dans les démarches de planification proposées : les régions n'y sont pas tant envisagées comme des territoires de *production* que comme des territoires *habités*. Or, à notre avis, il s'agit là d'un axe fort qui structure les conflits autour des parcs éoliens au Québec et qui renvoie en bonne partie à la place qu'occupe l'économie dans les façons de penser et de planifier l'avenir de ces territoires, et ce, par rapport à d'autres besoins plus « récents » qui sont exprimés dans les sociétés contemporaines. Dans la représentation du territoire comme espace de production, l'économie est centrale alors que dans celle du territoire habité, elle est mise en relation avec d'autres besoins, comme ceux relatifs à la qualité du cadre de vie et à la beauté des paysages.

En ce sens, la discussion collective ne porte pas uniquement sur les pratiques jugées souhaitables, mais aussi sur les référents et les représentations qui les sous-tendent. C'est pourquoi la construction de nouveaux cadres de référence pour penser une situation et pour proposer de nouvelles façons de l'aborder constitue un lieu de négociation sociale.

Si la discussion a exigé plusieurs mois pour être conduite à l'intérieur d'un seul ministère, on peut imaginer le temps nécessaire pour mener la discussion avec les autres acteurs impliqués, qui sont très nombreux sur ce type de grands projets. Pensons aux intervenants à qui s'adressent les documents (représentants d'autres ministères, aménagistes et urbanistes des municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) tout comme à d'autres groupes concernés par les projets, qu'il s'agisse de promoteurs, d'élus, de citoyens, de groupes environnementaux et autres. À cet égard, remarquons que les démarches participatives proposées par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) n'ont pour ainsi dire pas été appliquées deux ans après leur diffusion, du moins avec toute l'ambition proposée. Selon nous, cette difficulté témoigne

du fait que cette quatrième phase du processus d'apprentissage collectif constitue certainement un autre passage ambitieux et exigeant.

Conclusion

Apprendre, c'est « *acquérir de la connaissance* » [...] *par un travail intellectuel ou par l'expérience.* » (Petit Robert, 2008 : 122). Un tel travail n'est pas simple. Il est même très exigeant, qu'il s'agisse de l'éolien ou de tout autre dossier. Cela pour plusieurs raisons. Entre autres, apprendre signifie remettre en question son cadre habituel de référence et, dans cette suite, ajuster, à des degrés divers, certains acquis. Le changement se joue autant au niveau des façons de voir et de comprendre une situation que dans la façon d'agir sur celle-ci. Il s'agit donc bien d'un processus cognitif. En d'autres termes, un « problème » n'existe pas en soi, il est construit progressivement, à partir de la compréhension d'une situation et en lien avec des cadres de références, mêlant aussi bien valeurs et croyances que connaissances et normes.

Ensuite, l'apprentissage prend sa source dans des motifs multiples. Parfois, il apparaît forcé, par un contexte difficile, par des pressions sociales, des conflits et autres. Ce fut le cas pour l'éolien en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent. Les mouvements de citoyens ont certainement été un moteur pour des apprentissages rapides de la part de divers groupes de décideurs privés et publics, et qui restent à parfaire.

Enfin, et peut-être surtout, l'apprentissage est exigeant du fait que dans un contexte de grands projets, énergétiques ou autres, apprendre est forcément un travail collectif. En effet, il est possible de produire le meilleur discours ou le plus beau document du monde, mais pour que ceux-ci soient concrètement appliqués, ils doivent être réappropriés par l'ensemble des acteurs impliqués aux nombreuses phases de conception et de mise en place des projets. Or, une telle réappropriation passe fondamentalement par une compréhension partagée des phénomènes qui s'appuie sur des représentations et des rationalités, elles-mêmes bâties à partir de connaissances autant factuelles que subjectives. En ce sens, un défi majeur est celui de faire circuler, de façon continue, les connaissances, et ce, auprès de tous les groupes d'acteurs concernés. Plus qu'un simple exercice de diffusion et de coordination, il s'agit là d'un véritable défi de gouvernance. Un défi classique certes, mais qui demeure plus que jamais

d'actualité lorsque nous ouvrons de nouveaux chantiers comme celui de l'éolien au Québec. C'est entre autres ce travail collectif qui permettra de prétendre à une société réflexive qui agit pleinement en accord avec ses savoirs. ❖

Références citées

- Breukers, S. (2006). *Changing institutional landscapes for implementing wind power. A geographical comparison of institutional capacity building: The Netherlands, England and North Rhine-Wesphalia*. Thèse de doctorat. Amsterdam : University of Amsterdam. 384 p.
- Burdge, R.J. (2002). « Why is social impact assessment the orphan of the assessment process? ». *Impact Assessment and Project Appraisal*. 20(1) : 3-19.
- Devine-Wright, P. (2005a). « Beyond NIMBYism : Towards an integrated framework for understanding public perceptions of wind energy ». *Wind Energy*. 8(2) : 125-139.
- Devine-Wright, P. (2005b). « Local aspects of UK renewable energy development: Exploring public beliefs and policy implications ». *Local Environment*. 10(1) : 57-69.
- Fortin, M.-J. (2008a). « Paysage et développement. Du territoire de production au territoire habité » dans *Sciences du territoire* (sous la dir. de Guy Massicotte). Québec : PUQ. p. 55-76.
- Fortin, M.-J. (2008a). « Du visuel au cadre de vie : le paysage comme enjeu de développement territorial » dans *Énergie éolienne et acceptabilité sociale. Guide à l'intention des élus municipaux* (E. Feurtey, coord.). Rimouski : p. 70-75.
- Fortin M.-J., A.-S. Devanne et S. Le Floch (soumis). « Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec », revue *Développement durable et territoire*.
- Gagnon, C. (2003). « Les enseignements du suivi des incidences sociales d'un changement planifié : le cas du mégacomplexe industriel Alma au Saguenay-Lac-Saint-Jean » dans *Le GRIR : 20 ans de recherche et d'intervention pour le développement local et régional*. Chicoutimi : GRIR/UQAC, p. 83-110.
- Gross, C. (2007). « Community perspectives of wind energy in Australia: The application of a justice and community fairness framework to increase social acceptance ». *Energy Policy*. 35(5) : 2727.
- Hayeur, Gaëtan (2001). *Synthèse des connaissances environnementales acquises en milieu nordique de 1970 à 2000*. Montréal : Hydro-Québec. 110 p.
- Le Floch, S. et M.-J. Fortin (2008). « Paysage », « co-visibilité » et esthétique autour de l'implantation d'éoliennes, dans *L'après développement durable. Espaces, Natures, Cultures et Qualité* (sous la dir. d'A. Da Lage et al.). Paris : Ellipses p. 223-231.
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (2007a). *Guide d'intégration des éoliennes au territoire, vers de nouveaux paysages*. Québec : gouvernement du Québec. 38 p. (Accessible en ligne : <http://www.mamr.gouv.qc.ca>, consulté le 28 mars 2008).
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) (2007b). Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. Pour un développement durable de l'énergie éolienne. Québec : Gouvernement du Québec, 20 p. (Accessible en ligne : <http://www.mamr.gouv.qc.ca>, consulté le 4 novembre 2008).
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2005). Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères. Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public. Québec : gouvernement du Québec. 25 p. (Accessible en ligne : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca>, consulté le 28 mars 2008).
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2004). *Plan régional de développement du territoire public – Volet éolien : Gaspésie et MRC de Matane*. Québec : MRNF, Direction générale de la gestion du territoire public du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 68 p.
- Ruralys (2008). *Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : un outil de connaissances et de gestion du paysage*. Huit rapports remis à Conférence régionales des élus du Bas-Saint-Laurent : MRC Kamouraska, MRC Rivière-du-Loup, MRC Les Basques, MRC Rimouski-Neigette, MRC du Témiscouata, MRC de La Matapédia, MRC de La Mitis, MRC de Matane. La Pocatière : Ruralys. Pagination multiple.
- Saucier, C., G. Côté, M.-J. Fortin, B. Jean, D. Lafontaine, É. Feurtey, M. Guillemette, J.-F. Méthot et J. Wilson (à paraître). *Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration et évaluation d'un modèle*. Rapport de recherche. Rimouski : UQAR.
- Toke, D., S. Breukers et M. Wolsink (2008). « Wind power deployment outcomes: How can we account for the differences? » *Renewable and Sustainable Energy Reviews*. (12) : 1129-1147.
- Wolsink, M. (2000) « Wind power and the NIMBY-myth: institutional capacity and the limited significance of public support » *Renewable Energy*. 21 : 49-64.